

**Département de la Charente-Maritime
Commune de Soubran**

**Séance du Mardi 17 Mai 2022
A 20H 00**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

Pouvoir : 0

Absents : 2

**Date de convocation du Conseil Municipal :
le 10 Mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai à vingt heures, les Conseillers Municipaux de la commune de SOUBRAN, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Maud Maingot, le Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes MAINGOT Maud, Klinuski Céline, JEANNEAU Christelle, Mrs PLAT Frédéric, PERODEAU Bernard, RIPPE François.

Absents : Mrs SAMSON Thierry, ARDOUIN Nicolas.

Pouvoir : Néant

Mme JEANNEAU Christelle est désignée secrétaire de séance.

-Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 31/03/2022

Redevance 2022 d'occupation du domaine public (RODP ORANGE).

Le Conseil Municipal prend connaissance de la Redevance d'Occupation du Domaine Public communal routier et non routier (RODP) pour ORANGE.

Actuellement, la commune de Soubiran contient 11,547 km d'artères aériennes et 15,856 km d'artères en sous-sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant de 1333 euros correspondant à la Redevance d'Occupation du Domaine Public dûe par Orange au titre de l'année 2022, d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 et charge Mme le Maire du recouvrement de cette redevance au titre de l'année 2022 .

Convention de participation pour le centre de loisirs de Nieul-le-Virouil

L'APIC (Association Périscolaire Inter Communale) association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé à Nieul-le-Virouil représentée par la Présidente Mme MARTIN Séverine qui sollicite la mise en place d'une convention pour une durée indéterminée, avec une participation financière s'appuyant sur la fréquentation de l'année précédente basée sur le nombre d'heure d'accueil des enfants résidant sur la commune. Le nom des familles concernées avec le nombre d'enfants sera indiqué.

Trois familles de la commune de Soubiran ont utilisé à hauteur de 399 heures sur l'année 2020, ce qui représente un montant de participation financière de la commune de 1235 euros.

Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité.

Demande de subvention au Fonds départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux pour travaux voirie accidentogène.

Mme le Maire, informe le Conseil Municipal des réparations de voirie à effectuer d'un montant de 20301,12€HT soit 24361,34€ TTC . Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition et charge Mme le Maire d'adresser une demande de subvention au Fonds départemental de Péréquation de la taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrements sur les Mutations à Titre Onéreux pour travaux de voirie communale accidentogène.

Autorisation de passage d'une manifestation ouverte au public

Madame le Maire informe le conseil Municipal que l'animation « 12H de ballades » à la découverte de la Haute - Saintonge se propose de passer sur la commune de Soubiran et se rendront aux alentours de 12 H00 aux Bénissons, le dimanche 3 juillet 2022. La Communauté des Communes de Haute - Saintonge organisatrice de la manifestation demande l'autorisation de baliser et de débaliser le parcours de la balade qui sera effectué par leurs agents.

Le Conseil Municipal approuve et autorise à l'unanimité le passage de l'animation ainsi que les agents chargés du balisage et du débalisage.

Concession au Cimetière Communal (prix- durée)

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} Novembre 2018 le tarif des concessions est de 30€ le M2.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que le tarif actuel restera inchangé. Puis le Conseil Municipal délibère pour une durée perpétuelle ou une durée de 50 ans.

Suite à la visite de l' APAVE, des travaux électriques dans les différents bâtiments communaux doivent être effectués.

Mme le Maire présente un devis d'électricité fourni par Mr Roudier d'un montant de 5499,50 euros .

Mme le Maire informe que d'autre devis seront demandés.

Questions Diverses

* Mme le Maire fait la lecture d'une information du secrétaire général de la DSDEN de Charente-Maritime, que nous pouvons bénéficier du remboursement de l'installation de capteurs de CO2 dans les établissements scolaires jusqu'au 7 juillet 2022.

* Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion du bassin versant de la Livenne, des travaux d'entretien sont prévus sur le cours d'eau « Taillé » (Soubran, Mirambeau, Boisredon, Pleine Selve, Saint Palais, val de Livenne, Saint Aubin de Blaye) et débuteront à partir du 19 Mai 2022 par l'amont.

* Mme le Maire signale que 14 plateformes de rangement conteneur à déchets ne sont pas conformes.

Des travaux d'aménagement conformes sont à prévoir.

* Demande du centre de secours de Mirambeau, d'organiser la cérémonie du 14 juillet 2022 sur la commune de Soubran.

Une réponse leur sera adressée ultérieurement.

* Par un courrier, Mr et Mme Larché demandent l'élargissement d'un chemin privé sur le domaine public .

Un courrier a été adressé à Mr le Préfet pour connaître s'il existe une possibilité d'accorder cette demande.

Les points ayants été abordés, la réunion est clôturée à 23H15